

PROCÈS-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
de l'Association FIAD Monde
PORTANT TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE EN
« LA PANAFRICAINNE DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL (La PaDI) »

Date :	Dimanche 15 mars 2026, 17h10 (heure de Cotonou)
Mode :	Hybride multi-sites avec webinaire sécurisé
Clôture :	18h11 (heure de Cotonou)
Réf. FIAD :	2020/NE 210/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA, 761

I. INFORMATION PARTICULIÈRE

La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été organisée et tenue conformément aux règles de procédure parlementaire, aux statuts de l'Association et aux principes de gouvernance associative, notamment :

1. Une préparation minutieuse ayant permis à l'ensemble des membres de prendre connaissance des points inscrits à l'ordre du jour avant la tenue de l'Assemblée ;
2. La désignation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'un Conseiller juridique, chargé de veiller à la conformité aux règles de procédures parlementaires garantissant des réunions avec ordre et méthode, où la majorité décide tout en respectant les droits de la minorité ;
3. Un processus décisionnel privilégiant la recherche du consentement général, avant le recours éventuel au vote ;
4. Le respect du principe démocratique selon lequel la majorité décide et la minorité conserve le droit de s'exprimer.

II. TENUE DE L'ASSEMBLÉE

L'an deux mille vingt-six, le dimanche quinze mars à dix-sept heures, heure de Cotonou, les membres de l'Association Forum International des Ambassadeurs du Développement – FIAD Monde, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions de la Loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 relative aux associations et aux fondations en République du Bénin.

La réunion s'est tenue en mode hybride multi-sites, avec participation en présentiel et participation à distance par webinaire sécurisé, conformément aux modalités indiquées dans la convocation.



Les membres se sont regroupés dans les sites suivants :

Site	Adresse
Siège de Cotonou	Menontin, Immeuble R+2, Lot 2081 – rue en face du marché
Siège de Lokossa	Tchicomey ; Rue de la BOA, villa à côté de TBC, carré 203
Siège de Ouidah	Gbèto Sud, Rue du marché Kpassè, environ 200 mètres du carrefour Pharmacie Gbena
Siège de Parakou	Quartier Amawignon, Rue de la mosquée carrelée blanche avant Gare auto Gueman (ancien siège AIC)
Lomé	École de Formation des Sages-Femmes – Lomé Tokouin
Siège de Grand-Bassam	Quartier Modeste – Station Petro Ivoire, non loin de la Maison Molière
Ouagadougou	RAN Hôtel
Libreville	Salle de la Chambre de Commerce
Douala	Immeuble BMA – Bali
Yaoundé	Hôtel Les Députés
Participation individuelle en ligne	Webinaire sécurisé (Zoom)

Chaque site disposait d'un coordinateur chargé de l'émargement des participants, de la vérification de leur qualité de membre, et de la transmission consolidée des données de participation.

Numéro d'enregistrement de l'Association : 2020/NE 210/MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA, 761

III. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-sept heures dix minutes (17 h 10), heure de Cotonou, sous la présidence de :

Président de séance : Coach POGNON C. Patrick Armand M.

L'Assemblée Générale procède à la désignation des personnes appelées à assister aux travaux, en qualité d'appui technique, sans participation aux délibérations :

Secrétaire de séance : Coach ALLOGNIKOU Wilfried Kizito C., désigné en qualité d'appui technique à la rédaction du procès-verbal. Il intervient sans qualité de membre de l'Assemblée Générale et ne participe ni aux délibérations ni aux prises de décision.

Conseiller juridique :

Coach KINDJI Christophe, intervenant externe chargé d'assurer une assistance technique et juridique. Il intervient sans qualité de membre de l'Assemblée Générale et ne participe ni aux délibérations ni aux prises de décision.

Le Président de séance rappelle que la présente Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée dans le cadre :

- de la mise en conformité de l'Association avec la Loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025 ;
- de la refondation institutionnelle et organisationnelle de l'Association.

IV. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après examen des listes de présence transmises par les coordinateurs des différents sites, il est constaté que le quorum requis par les statuts est atteint.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

V. VALIDATION DU MODE DE TENUE HYBRIDE

Après délibération, la modalité de tenue de la réunion en mode hybride multi-sites avec webinaire sécurisé est validée et adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VI. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour figurant dans la convocation est soumis à l'Assemblée. Après délibération, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les résolutions adoptées dans le cadre du présent ordre du jour ont pleine valeur juridique et s'imposent à l'ensemble des organes et membres de l'Association.

VII. PRÉSENTATION DU PROJET DE TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE

Le Président du Comité Directeur International présente à l'Assemblée le projet de transformation institutionnelle de FIAD Monde.

Cette transformation vise notamment :

- La mise en conformité avec la législation en vigueur ;
- La structuration panafricaine de l'institution ;
- Le renforcement de la gouvernance internationale ;
- L'expansion institutionnelle de l'organisation.

VIII. ADOPTION DE LA MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés la modification de la dénomination de l'Association.



Ancienne dénomination :

Forum International des Ambassadeurs
du Développement
(FIAD Monde)

Nouvelle dénomination :

La Panafricaine du Développement
Intégral
(La PaDI)

Important : Cette transformation n'entraîne ni dissolution de l'association ni création d'une nouvelle personne morale. L'Association poursuit son existence juridique sous sa nouvelle dénomination. L'ensemble des biens, droits, obligations, engagements et contrats de l'Association FIAD Monde est transféré de plein droit à l'Association sous sa nouvelle dénomination.

IX. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Le projet de nouveaux statuts, élaboré conformément à la Loi n° 2025-19 du 22 juillet 2025, est présenté à l'Assemblée. Après lecture et discussion, les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les statuts adoptés sont annexés au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

X. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le projet de règlement intérieur est présenté à l'Assemblée. Après délibération, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il est annexé au présent procès-verbal.

XI. MISE EN PLACE DES ORGANES DE GOUVERNANCE**1. COMITÉ DIRECTEUR INTERNATIONAL (CDI)**

Fonction	Titulaire
Président du CDI / Président Mondial	Coach POGNON C. Patrick Armand M.
1er Vice-Président International	Général Tissou Félix HESSOU
2ème Vice-Président International	Coach Raphaël ZIÉ Diali
Secrétaire Général	Coach Yeo POROBAN
Trésorier Général	Coach Roland Hèzuwé PÉRE
Responsable Vision et Prospective	Coach KONAN Adjoua Alaine
Responsable Innovation pédagogique et digitale	Coach LAWSON Latévi Adodo
Responsable Développement des antennes	Coach BEUGREY Annessy Hubertine
Responsable Partenariats stratégiques	Coach KANGAH A. Béatrice
Responsable Durabilité financière	Coach Gérard Y. KOUASSI
Responsable Éthique et Gouvernance	Coach GOMEZ Ariel Fortunatus Mahugnon

Fonction	Titulaire
Responsable Impact et Évaluation	Coach Moïse BADÉ
Responsable Culture institutionnelle	Coach TOURÉ Madiaka
Responsable Jeunesse et Leadership	Coach GBESSINOU Kokou Claude J. J.

2. BUREAU EXÉCUTIF INTERNATIONAL (BEI)

Fonction	Titulaire
Présidente Exécutive	Coach TOHINLO Yecy Peggy
Vice-Président Exécutive	Coach Ousman KATAKPAOU-TOURÉ
Secrétaire Exécutive	Coach Gisèle MAMBU épouse SOH
Responsable Administrative	Coach DATE Yaba Julie M. J.
Responsable Financier	Coach PAGO Begbemdom
Responsable des Programmes	Coach Djeneba OUEDRAOGO COULIBALY

Le Bureau Exécutif International est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des orientations du Comité Directeur International.

XII. DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire adopte à l'unanimité la désignation du cabinet suivant en qualité de Commissaire aux comptes de La PaDI :

Cabinet	IDEAL EXPERTISE CPA
Numéro IFU	3202112993095

Le Commissaire aux comptes est chargé :

- De contrôler la régularité et la sincérité des comptes ;
- De veiller à la transparence financière ;
- De présenter ses rapports au Comité Directeur International et à l'Assemblée Générale.

XIII. STRUCTURES COMPLÉMENTAIRES

Les autres structures institutionnelles seront organisées ultérieurement par décisions du Président Mondial, conformément aux statuts et au règlement intérieur.




XIV. FIXATION DES FRAIS D'ADHÉSION ET DES COTISATIONS

Catégorie	Montant (FCFA)
Frais d'adhésion	50 000 FCFA
Cotisation annuelle des membres ordinaires (exigible à partir de la 2ème année)	35 000 FCFA
Cotisation annuelle des membres actifs	780 000 FCFA minimum

XV. RÉOLUTIONS DIVERSES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à :

POGNON C. Patrick Armand M., Président du Comité Directeur International et Président Mondial de La PaDI, afin de procéder à toutes formalités administratives, juridiques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente Assemblée.

XVI. CLÔTURE

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h11 (heure de Cotonou).

Le présent procès-verbal est inscrit au registre officiel des délibérations de l'Association, tenu par le Secrétariat général conformément aux dispositions statutaires.

XVII. COPIE CERTIFIÉE CONFORME POUR DÉPÔT ADMINISTRATIF

Nous soussignés, le Président de séance et le Secrétaire de séance, certifions que la présente copie du procès-verbal est conforme à l'original conservé dans les archives officielles de l'Association.

La présente copie est établie pour dépôt auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ainsi que de toute autre autorité administrative compétente.

Fait à Cotonou, le 16 Mars 2026

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance





Coach ALLOGNIKOU Wilfried
Doctorant en Coaching Intégral

Coach POGNON C. Patrick Armand M.
Enseignant-chercheur en coaching intégral et leadership transformationnel

PIÈCES JOINTES

- Liste de présence
- Statuts adoptés
- Règlement intérieur adopté
- Liste des membres dirigeants
- Coordonnées du Commissaire aux comptes
- Liste des membres fondateurs

ANNEXE – LISTE DES MEMBRES DIRIGEANTS

N°	Nom et prénom
1	Coach POGNON C. Patrick Armand M.
2	Général Tissou Félix HESSOU
3	Coach Raphaël ZIÉ Diali
4	Coach Yeo POROBAN
5	Coach Roland Hèzuwé PÉRE
6	Coach KONAN Adjoua Alaine
7	Coach LAWSON Latévi Adodo
8	Coach BEUGREY Annessy Hubertine
9	Coach KANGAH A. Béatrice
10	Coach Gérard Y. KOUASSI
11	Coach GOMEZ Ariel Fortunatus Mahugnon
12	Coach Moïse BADÉ
13	Coach TOURÉ Madiaka
14	Coach GBESSINOU Kokou Claude J. J.
15	Coach TOHINLO Yecy Peggy
16	Coach Ousman KATAKPAOU-TOURÉ
17	Coach Gisèle MAMBU épouse SOH
18	Coach DATE Yaba Julie M. J.
19	Coach PAGO Begbemdom
20	Coach Djeneba OUEDRAOGO COULIBALY

Fait à Cotonou, le 16 Mars 2026 – Document certifié conforme à l'original.